

La loi sur l'Architecture du 3 juin 1977 a déclaré l'architecture d'intérêt public. Le CAUE 85 -Conseil en Architecture en Urbanisme et Environnement de la Vendée- a été créé

pour répondre à ce besoin. Une des missions des architectes consultants du CAUE est de donner des conseils aux particuliers.

Ce service est gratuit.

Voici quel-ques-unes des compétences que l'architecte consultant mettra à votre service.

1. Il vous aidera à la compréhension des documents d'urbanisme. Parfois difficiles à comprendre, les Plans d'Occupation des Sols -POS- ,les Plans Locaux d'Urbanisme -PLU- ou la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - [ZPPAUP](#) - définissent des règles à respecter, mieux vaut se les faire expliquer.

2. Il vous apportera des conseils dans l'élaboration de votre projet. L'architecte consultant a un regard expérimenté, attentif à la diversité des formes archi-tecturales. Il vous apporte un regard extérieur. Son conseil peut vous éviter de lourdes erreurs comme celles portant sur l'implantation, la volumé-trie, le plan, les élévations etc.

3. Il vous aidera à préparer votre permis de construire. La rencontre avec l'architecte consul-tant est aussi l'occasion de vérifier si votre dossier est complet.

4. Il vous orientera vers des pro-fessionnels de l'architecture ou vers d'autres acteurs tels que l'architecte des bâtiments de France, la DDE, la DDA, etc.

5. L'architecte consultant répondra dans la mesure du possible à vos questions sur des thèmes divers comme par exemple sur les énergies renouvelables.

La nouvelle réforme du permis de cons-truire, réglemente de manière stricte le temps d'instruction. Il est donc préférable de venir en amont prendre conseil et pré-senter son projet afin d'éviter un refus malencontreux.

Le travail de l'architecte consul-tant a également pour objectif l'amélioration du projet et la valorisation du cadre de vie pour le bien de tous.

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Pierre Esport, architecte consultant du CAUE sur le secteur de Luçon, vous pouvez téléphoner au 02 51 29 08 96.

Article lu dans "Le petit Luçonnais" de décembre 2011